

praticien ou d'une institution hospitalière, n'est en effet demandé. Mais, pour statistique qu'elle soit, l'enquête n'en reste pas moins à plusieurs reprises subjective... Il est par exemple demandé de coter la qualité de différents aspects des services de soins palliatifs et de fin de vie (de « très pauvre » à « excellente »). Dans une même optique, le répondant peut noter sur 10 la qualité des soins prodigués par le généraliste ou les différents spécialistes. D'autres questions laissent circonspect : le répon-

nation de la famille du patient pourrait être mise en doute : « au cours du traitement, est-il arrivé qu'une médication trop agressive contre la douleur ou une sédation totale soit utilisée de façon inopportune et plonge inutilement le défunt dans un état d'inconscience ? » Pas sûr, en effet, qu'une personne n'ayant pas de formation médicale puisse répondre en connaissance de cause... ♦

sédation profonde avec ou sans maintien de l'hydratation et de la nutrition, arrêt du traitement, etc.), et cherche à savoir si ces procédés ont été demandés par le patient, la famille et/ou s'ils ont été appliqués au patient.

Autre thématique abordée, et dont la pertinence dans un questionnaire à desti-

nant doit ainsi évaluer « dans quelle mesure le(s) médecin(s) a-t-il/ont-ils témoigné sa/leur sympathie au décès du patient » ou dire si la mort du patient est survenue « au moment naturel attendu » (sic). Notons qu'à ce propos, Test-Achats cite plusieurs méthodes accélérant ou pouvant accélérer la mort du patient (demande d'administration d'un médicament létal,

Amonis : un rendement de 3,25 % pour 2009

Avec un rendement financier de 14,62 %, un accroissement de 23 % des actifs sous gestion et un encaissement de 83 millions d'euros en primes, le fonds de pension Amonis aura connu, de son propre aveu, une « excellente » année 2009. Le rendement distribué aux affiliés s'élève à 3,25 %. | Geert Verrijken

C'est devenu une tradition : au cours du mois de juin, la direction d'Amonis – son président, le Dr Herwig Van Dijk, son vice-président, le Dr Daniel Désir, et son CEO, Hugo Lasat – présentent les résultats annuels du fonds de pension à l'occasion d'une conférence de presse.

Numéro deux

En 2009, Amonis a géré un capital de plus d'un milliard d'euros, ce qui lui permet de se positionner comme le deuxième fonds de pension belge, à égalité avec Alcatel Lucent et juste derrière Suez-Tractebel. L'ancienne caisse de prévoyance des médecins a entre-temps, depuis plusieurs années déjà, élargi ses activités à l'ensemble des

avec comme conséquence logique une solide augmentation des cotisations, dont le volume total est passé de 47,4 millions en l'an 2000 à 83 l'an dernier, un record. Le statut social Inami en constitue le segment le plus important. L'une des nouveautés 2009 est la scission de la structure des actifs : on distingue désormais un « income portfolio » pour les contrats de zéro à dix ans, et un « growth portfolio » pour les contrats de plus de dix ans. Le premier investit surtout dans des obligations, le second, dans différentes classes d'actifs, ce qui, à en croire Hugo Lasat, aura un effet « bénéfique et durable » sur la gestion des réserves. Au 30 avril 2010, le capital total s'élevait à 1,1 milliard d'euros ; près de la moitié est investi en obligations, 38 % en actions et le reste se compose de biens immobiliers, liquidités, etc. Ces 15 dernières années, les membres ont bénéficié d'un rendement annuel moyen de 5,55 % ; en 2009, ce pourcentage a été de 3,25 %.

Et l'avenir ?

Cette année et les suivantes, Amonis entend consolider sa position dans le secteur des soins et auprès des autres indépendants et titulaires de professions libérales. « Ceux-ci représentent un pourcentage modeste – et qui le restera – mais néanmoins croissant », a commenté le Dr Van Dijk. Le fonds de pension veut également nouer de nouveaux partenariats ; à l'heure actuelle, une collaboration a déjà été mise en place avec Intégrale pour les assurances-groupe et les engagements de pension individuels, et une offre spécifique a été développée avec Amma à l'intention des jeunes diplômés. Pour conclure la présentation, Hugo Lasat a déclaré vouloir jouer dans le futur « un rôle significatif dans les possibles mouvements de consolidation du secteur belge des fonds de pension ». Ceux-ci représentent un total de 15 milliards. ♦